



HOTEL DE GUYENNE

15, Rue François Rabelais
33 400 TALENCE

OFFRE 3304/19/05/115 V4

**ONET PROPRETE
ET SERVICES**

2019





MIEUX VOUS COMPRENDRE : vos attentes



Suite à la lecture de votre cahier des charges, et à nos échanges, voici les principales informations que nous avons pu recueillir :

Informations	Caractéristiques
Nom du site	Hôtel de Guyenne
Adresse	15, rue François Rabelais 33 400 TALENCE
Secteur d'activité	Hôtellerie
Superficie des bâtiments	800 m ²
Existence local Propreté	oui
Points marquants	Prestation 4 jours par semaine, 26 semaines par an Nombre de chambres : 32 Taux de remplissage : 86%

Schéma : caractéristiques du site

En conclusion, il apparaît que **vos attentes principales sont les suivantes** :



Schéma : attentes principales

Nous nous attacherons tout au long de ce document à vous démontrer notre capacité à satisfaire vos attentes.



1. Tâches et fréquences

Vous trouverez ci-après les **tâches** que nous allons réaliser sur votre site avec la **fréquence** afférente.

ETAT DES LIEUX

Période d'ouverture :

26 semaines de mi septembre à début mai hors weekends, vacances scolaires et jours fériés

4 jours de nettoyage par semaine : mardi / mercredi / jeudi / vendredi (que des départs)

L'hôtel de Guyenne est un établissement de 32 chambres décomposées comme suit :

- ⇒ 29 chambres standards de 20 m²
 - 3 chambres standards à deux lits (0,90m)
 - 26 chambres standards à grand lit (1,40m)
- ⇒ 3 chambres supérieures de 40 m²
 - 1 suite à grand lit (1,60m)
 - 2 chambres familiales (deux lits à 0,90m + 1 canapé et 1 fauteuil convertibles)

Les parties communes à entretenir sont les suivantes :

- ⇒ quotidiennement :
 - l'ascenseur
 - les couloirs des étages
- ⇒ hebdomadairement :
 - le hall (80m²)
 - la réception, le bureau
 - les sanitaires du hall
 - les escaliers des 4 niveaux

Les salles de séminaires pourront être entretenues à la demande

Le petit déjeuner hebdomadaire :

Clientèle essentiellement individuelle affaires

Horaires de service de base : 7h à 9h dans la salle de restaurant

Modalités de service :

- buffet en libre service : meuble réfrigéré et autres présentoirs
- machine pour boissons chaudes en libre service
- échelle avec plateaux en libre service
- tables clients nappées
- accueil des clients avec relevé du N° de chambre



CHAMBRES STANDARDS (GRAND LIT OU DEUX LITS)

Phases préalables à l'entretien
- Frapper à la porte et attendre éventuelle réponse client
- Mettre le radiateur sur zéro
- Ouvrir la fenêtre pour aérer pendant toute la durée de l'entretien
- Collecter les déchets et vider les poubelles
- Enlever le linge sale et le stocker dans les chariots
- Prévenir par anticipation la réception en cas de rupture de stock de linge propre et de chariots de linge sale pleins

Éléments à traiter	Etat		Opération	Critères d'acceptation	Remarques
	Dép	Rec			
Entrée					
- Système groom	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Porte d'entrée, serrure	X		Essuyer la poignée, Enlever les traces Vérifier fonctionnement serrure	Absence de poussière et de trace	
- Pancarte "ne pas déranger"	X	X	Vérifier la présence	Bon état	
- Interrupteur	X		Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Portes bagages	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Miroir	X	X	Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Penderie étagères	X		Dépoussiérer Contrôler oublis effets clients	Absence de poussière et de trace Absence d'effet client	Prévenir la réception des effets oubliés
- Cintres à pinces	X		Vérifier le nombre (5)	Présentés dans le même sens	
- Couverture sup.& oreillers sup	X		Vérifier la présence (1 couverture par lit, 2 oreillers avec taie et sous taie = linge blanc uni)	Linge des oreillers à changer si utilisés, présentés ouverture vers le fond de la penderie, posés sur la couverture Couverture pliée pli rond vers soi	
- Porte communicante	X		Essuyer la poignée, Enlever les traces Vérifier fermeture	Porte fermée à clé Absence de poussière et de trace	
- Plinthes	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	



MIEUX VOUS REpondre : votre solution



- Moquette entrée + couloir devant la porte de la chambre	X	X	Aspirer	Absence de poussière et de trace	
Chambre					
- Porte de séparation	X		Essuyer la poignée, Enlever les traces	Absence de poussière et de trace	Pas présente dans toutes les chambres
- Interrupteur	X		Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Corbeille à papier	X	X	Vider et nettoyer	Pas de sac	
- Bureau + room directory	X	X	Dépoussiérer Vérifier la présence et l'état	Absence de poussière et de trace Centré face à la télévision	
- Plateau courtoisie	X	X	Enlever les déchets Vider la bouilloire, essuyer Dépoussiérer et détacher le plateau Remplacer le mug Réapprovisionner	Absence de poussière et de salissure Présentation conforme à la photo	
- Télévision	X		Dépoussiérer (pas de pulvérisation directe)	Absence de poussière et de trace	
- Télécommande télé	X		Désinfecter (pas de pulvérisation directe)	Absence de poussière et de trace	
- Chaise	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Lampadaire sur pied	X		Dépoussiérer	Si interrupteur, laisser sur 1/on Absence de poussière et de trace	
- Rebord de fenêtre intérieur	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Radiateur + tuyaux d'arrivée d'eau	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace Réglage à 3 en quittant la chambre	
- Tableau	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Appliques et liseuses	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace Liseuses orientées vers le lit	
- Tablettes de chevet	X		Dépoussiérer Vérifier la présence pancarte dev. durable énergie	Absence de poussière et de trace	
- Téléphone	X		Désinfecter Vérifier la présence pancarte Nos d'urgence	Absence de poussière et de trace	



MIEUX VOUS REpondre : votre solution



- Panneau tête de lit	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Lit	X	X	Faire le ou les lits (canapés si besoin)	Coins au carré Pas de plis 1 ^{er} et 3 ^{ème} étages : couette au ras de la tête de lit et bordée, chemin de lit à 30cm du pied du lit 2 ^{ème} étage : revers drap & couverture au ras du traversin, dessus de lit tombants égaux	Changement de draps selon feuille de travail Photos sur standards
- Plinthes	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Moquette chambre	X	X	Aspirer	Absence de poussière et de trace	
Salle de bains					
- Poubelle	X	X	Vider et nettoyer	Sac non apparent	
- Bac douche + paillasse, porte de douche, faïence murale, vasque et plan vasque, rebord miroir, étagère sous plan vasque	X	X	Récurer, rincer, sécher	Absence de salissure et de trace d'eau et de calcaire	
- Robinetterie : robinets, support flexible et pommeau de douche	X	X	Nettoyer, rincer, sécher	Absence de salissure et de trace d'eau et de calcaire	
- Bonde et clapet	X	X	Nettoyer et désinfecter	Absence de salissure et de trace Absence de poil et cheveu	
- Interrupteur, prise	X		Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Radiateur sèche serviettes + tuyaux arrivée d'eau	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Miroir	X	X	Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Produits d'accueil (savonnettes, lotions, éponge à chaussure)	X	X	Nettoyer et sécher le plateau en plexiglass Placer les produits d'accueil	Quantité et disposition selon standards Réapprovisionnement en recouche si vide/fini en fonction du nombre de personne	Photos sur standards
- Distributeur de gel douche	X	X	Enlever éventuelle coulure, sécher	Rempli au 1/3 maximum Absence de salissure et trace	Photos sur standards



MIEUX VOUS REpondre : votre solution



- Boite à mouchoirs en papier	X	X	Nettoyer, désinfecter Réapprovisionner si besoin	Pliage 1 ^{er} mouchoir	Photos sur standards
- Sèche cheveux	X		Essuyer, désinfecter	Rangé	Photos sur standards
- Linge éponges + pancarte dev. durable eau	X	X	Placer le linge	Quantité et disposition selon standards Réapprovisionnement en recouche en fonction du nombre de personne ET de la volonté du client (posé au sol = remplacement)	Photos sur standards
- Tringle à serviettes	X		Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Sol salle de bain	X	X	Aspirer et laver	Absence de poussière et de trace Absence de cheveu et de poil	
- Plinthes	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
WC					
- Porte	X		Désinfecter la poignée, Enlever les traces	Absence de poussière et de trace	
- Interrupteur	X		Nettoyer, désinfecter	Absence de poussière et de trace	
- Distributeur de papier	X		Nettoyer, désinfecter	Absence de poussière et de trace	
- Lunette et abattant	X	X	Nettoyer, désinfecter (dessus, dessous)	Absence de trace et de salissure Présenté abattant fermé	
- Cuvette + commande chasse d'eau	X	X	Nettoyer, désinfecter (intérieur, extérieur)	Absence de trace et de salissure	
- Balayette + support	X	X	Nettoyer, désinfecter	Absence de trace et de salissure	
- Rouleaux de papier.& -sacs serv. hyg.	X	X	Placer sur distributeur de papier et sur l'étagère en réserve	Quantité et disposition selon standards Le rouleau en réserve doit être neuf ou quasi neuf	Photos sur standards
- Sol WC	X	X	Aspirer et laver	Absence de poussière et de trace Absence de cheveu et de poil	
- Plinthes	X		Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	



Phases postérieures à l'entretien
- Refermer la fenêtre
- Repositionner le thermostat du radiateur chambre sur 3
- Désodoriser (1 pulvérisation sur moquette en quittant la chambre)
- Eteindre les lumières chambre, salle de bains, WC et entrée
- S'autocontrôler
- Fermer à clé les chambres en recouche
- Terminer l'aspiration des couloirs
- Ramener le chariot de linge propre à la lingerie
- Veiller à laisser la lingerie rangée ainsi que l'office dédié au 2 ^{ème} étage
- Descendre à la réception les télécommandes des télés des chambres en départ et les éventuels effets oubliés
- Descendre à la réception les microfibras sales dans 1 filet
- Descendre à la réception le sac poubelle
- Faire le point avec la réception des chambres faites et rendre le passe
- Signaler sur la feuille de travail les éventuels anomalies et dysfonctionnements en chambre
- Signaler à quel(s) étage(s) se trouvent les chariots de linge sale



PARTICULARITÉS DE LA SUITE (101) ET DES CHAMBRES FAMILIALES (201 et 301)

Suite 101	Etat	
	Dép	Rec
- Linge particulier stocké dans l'armoire colonne à droite de l'évier	X	X
- Lit en 160 avec couette	X	X
- Linge et produits d'accueil standards de base : mettre en place pour 2 personnes	X	X
- Baignoire et douche	X	X
- Minibar à nettoyer et désinfecter (ne pas réapprovisionner)	X	
- Coffre fort à dépoussiérer dans 1 des 2 penderies	X	
- Table basse et console en verre à nettoyer et essuyer (sans trace ni salissure)	X	X
- Lave mains dans les toilettes	X	X

Chambres familiales 201 et 301	Etat	
	Dép	Rec
- 2 lits en 90 par chambre (avec draps et couverture au 2 ^{ème} étage, avec couette au 3 ^{ème} étage)	X	X
- 1 canapé convertible (avec draps et couverture pour 2 personnes) - 1 fauteuil convertible (avec draps et couverture pour 1 personne) à faire uniquement sur demande	X	X
- Linge et produits d'accueil standards de base : mettre en place pour 2 personnes	X	X
- Baignoire et douche	X	X
- Table basse et console en verre à nettoyer et essuyer (sans trace ni salissure)	X	X
- Lave mains dans les toilettes	X	X

POINT IMPORTANT : COMME CONVENU AVEC MADAME MARIE-NOEL, LA GOUVERNANTE NE SERA PRESENTE QUE LE VENDREDI AFIN DE VERIFIER LE TRAVAIL DES AGENTS DE SERVICES.



PARTIES COMMUNES

Éléments à traiter	Etat		Opération	Critères d'acceptation	Remarques
	Quot	Heb			
Le hall = depuis l'ascenseur jusqu'à l'entrée du restaurant					
- Sol travertin/lino		X	Nettoyer	Absence de poussière et de trace	
- Sas d'entrée		X	Aspirer, nettoyer	Absence de poussière et de trace	
- Porte d'entrée		X	Essuyer les poignées, Enlever les traces Nettoyer les vitres	Absence de trace et de salissure	
- Tables basses en verre		X	Nettoyer	Absence de poussière et de trace	
- Comptoir de réception (partie supérieure)		X	Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Sol bureau réception et derrière le comptoir		X	Nettoyer	Absence de poussière et de trace	
- Poubelles de la réception		X	Vider et nettoyer	Remettre un sac	
Sanitaires communs					
- Porte		X	Désinfecter la poignée, Enlever les traces	Absence de poussière et de trace	Porte fermée
- Interrupteur		X	Nettoyer, désinfecter	Absence de poussière et de trace	Eteindre en sortant
- Poubelle		X	Vider et nettoyer	Pas de sac	
- Lavabo sur pied		X	Récurer, rincer, sécher (vasques et pieds)	Absence de salissure et de trace d'eau et de calcaire	
- Robinet		X	Nettoyer, rincer, sécher	Absence de salissure et de trace d'eau et de calcaire	
- Bonde et clapet		X	Nettoyer et désinfecter	Absence de salissure et de trace	
- Distributeur de papier sèche mains		X	Dépoussiérer, recharger si besoin	Absence de poussière et de trace	Clé spécifique
- Distributeur de savon		X	Enlever éventuelle coulure, sécher Recharger si besoin	Absence de salissure et de trace	Clé spécifique
- Miroir		X	Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Sol		X	Aspirer et laver	Absence de poussière et de trace	



MIEUX VOUS REpondre : votre solution



				Absence de déchet	
- Plinthes		X	Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Ambiance et odeur		X	Désodoriser	Absence de mauvaise odeur	
WC homme / femme					
- Porte		X	Désinfecter la poignée, Enlever les traces	Absence de poussière et de trace	Portes fermées
- Interrupteur		X	Nettoyer, désinfecter	Absence de poussière et de trace	Eteindre en sortant
- Distributeur de papier		X	Nettoyer, désinfecter Recharger si besoin	Absence de poussière et de trace	Clé spécifique
- Lunette et abattant		X	Nettoyer, désinfecter (dessus, dessous)	Absence de trace et de salissure Présenté abattant fermé	
- Cuvette + réservoir		X	Nettoyer, désinfecter (intérieur, extérieur)	Absence de trace et de salissure	
- Sachets hygiéniques		X	Placer sur le réservoir	Quantité 4	
- Pied WC et tuyau d'évacuation		X	Nettoyer, désinfecter	Absence de poussière et de trace	
- Balayette + support		X	Nettoyer, désinfecter	Absence de trace et de salissure	
- Sol WC		X	Aspirer et laver	Absence de poussière et de trace	
- Plinthes		X	Dépoussiérer	Absence de poussière et de trace	
- Ambiance et odeur		X	Désodoriser	Absence de mauvaise odeur	
Ascenseur					
- Porte intérieur extérieur	X		Enlever les traces	Absence de poussière et de trace	
- Parois intérieures	X		Enlever les traces	Absence de poussière et de trace	
- Boutons de commande	X		Nettoyer, désinfecter	Absence de trace	
- Miroir	X		Essuyer	Absence de poussière et de trace	
- Barre d'appui	X		Nettoyer, désinfecter	Absence de trace	
- Sol	X		Aspirer et laver	Absence de poussière et de trace	
Escaliers clients					
- Rampe		X	Nettoyer, désinfecter	Absence de poussière et de trace	
- Marches et nez de marches		X	Nettoyer	Absence de poussière, déchet et de trace	



MIEUX VOUS REpondRE : votre solution



- Paliers		X	Nettoyer	Absence de poussière, déchet et de trace	
Couloirs étages					
- Bouton de commande ascenseur	X		Nettoyer, désinfecter	Absence de poussière et de trace	
- Moquette	X		Aspirer	Absence de poussière, déchet et de trace	



PETIT DÉJEUNER

Éléments à traiter	Etat		Opération	Critères d'acceptation	Remarques
	Quot	Heb			
- Prise du poste		X	Récupérer les clés en réception Déverrouiller le frigo de l'office Ouvrir la réserve du restaurant		Boitier à code contenant les clés Présence de l'agent de sécurité
- Mise en place		X	Installer les différents postes de distribution des buffets	Pas de produit manquant (si oui prévenir la réception) Présentation conforme aux standards Buffets prêts à 7h	Photos sur standards
		X	Allumer machine à boissons chaudes	Tester	
		X	Mettre en carafes les jus de fruits	Posées sur socles réfrigérés	
		X	Amener échelle de plateaux en salle	Nombre de plateaux suffisants et prêts à l'emploi	
		X	Sur-napper les tables		
		X	S'assurer de la livraison du boulanger	6h45 horaire maxi de livraison, si pas respecté prévenir la réception	
		X	Récupérer feuille pdej à la réception		
- Accueil des clients		X	Saluer le client, relever le N° de chambre, lui présenter les buffets et l'inviter à se servir	Tenue et comportement adaptés	
- Débarrassage		X	Amener les plateaux utilisés en plonge	Déchets jetés, vaisselle empilée	Un agent est en charge de la plonge
- Renouvellement des buffets		X	Recharger régulièrement les denrées	Veiller à ce qu'il ne manque de rien et que les denrées soient en quantités suffisantes	
- Renouvellement des plateaux		X	Re-préparer des plateaux	Veiller à ce que l'échelle soit quasi complète	
- Rangement et nettoyage		X	Stocker les denrées résiduelles	Produits frais filmés dans frigo fermé à clé, produits secs dans réserve restaurant fermée à clé Amener la boulangerie restante en réception	
		X	Nettoyer la machine à boissons chaudes et l'éteindre	Respecter la procédure	Document
Fin de service		X	Rendre la feuille pdej à la réception		
		X	Ranger les clés dans le boitier à code		



2. Dispositif et missions

Notre organisation, dédiée à la propreté de votre site, est fondée sur l'expérience et le savoir-faire d'une **force opérationnelle confirmée et issue du terrain**. Pour votre site, elle sera la suivante :



Responsable de secteur

Le Responsable de secteur s'occupe d'un portefeuille de clients. Agent de maîtrise, il a de nombreuses années d'expérience du métier et de l'entreprise.



Agents de services

Les agents de services sont les premiers acteurs de la propreté de vos locaux. L'ensemble de l'équipe, entièrement dédiée à votre site, est formée aux techniques de nettoyage. Des instructions de travail précises et adaptées sont communiquées. L'équipe est dotée des équipements de protection individuelle nécessaires à une sécurité optimale.



Vitrierie : agents très qualifiés

Le laveur de vitres est un agent très qualifié. Ses interventions répondent à un planning prédéfini et partagé avec vous, selon un processus opératoire éprouvé vous garantissant la qualité de prestations attendue.

Schéma : dispositif et missions

Les prestations seront planifiées selon l'**organisation prévisionnelle** suivante à affiner avec vous :

Prestation de base, pour l'entretien hebdomadaire de 64 chambres :

LE MARDI ET LE VENDREDI (HORS VACANCES ET JOURS FERIES)		8H 9H	9H 10H	10H 11H	11H 12H	12H 12H45	13H 14H	14H 15H	15H 16H	16H 17H	17H 18H	18H 19H	19H 20H	20H 21H
	AGENT QUALIFIE (AQS1) Entretien des chambres		●	●	●	●								
	AGENT (AQS1)		●	●	●	●								
LE MERCREDI (HORS VACANCES ET JOURS FERIES)		8H 9H	9H 10H	10H 11H	11H 12H	12H 13H	13H 14H	14H30 15H30	15H 16H	16H 17H	17H 18H	18H 19H	19H 20H	20H 21H
	AGENT QUALIFIE (AQS1) Entretien des chambres	●	●	●	●	●		●						
	AGENT (AQS1)	●	●	●	●	●	●							
LE JEUDI (HORS VACANCES ET JOURS FERIES)		8H 9H	9H 10H	10H 11H	11H 12H	12H 13H	13H 13H25	14H 15H	15H 16H	16H 17H	17H 18H	18H 19H	19H 20H	20H 21H
	AGENT QUALIFIE (AQS1) Entretien des chambres				●	●	●							



MIEUX VOUS REPONDRE : votre solution



LE VENDREDI (HORS VACANCES ET JOURS FERIES)		8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H	20H
		9H	10H	11H	12H	13H	14H	14H30	16H	17H	18H	19H	20H	21H
	GOUVERNANTE (AQS1) Parties communes et contrôle													

Prestation petit déjeuner, 1 jour par semaine :

LE JEUDI (HORS VACANCES ET JOURS FERIES)		6H	7H	8H	9H	10H	11H	14H	15H	16H	17H	18H	19H	20H
		7H	8H	9H	10H	11H	12H	15H	16H	17H	18H	19H	20H	21H
	AGENT (AQS1)													



3. Votre agence ONET

Nous avons fait de la proximité l'une de nos priorités. Elle garantit à nos clients réactivité, accompagnement performant et coûts maîtrisés.

La densité de **notre réseau de 180 agences** répond à notre volonté d'être au plus proche de vous.

Votre agence ONET répond à nos critères de proximité...

Agence ONET	
Nom et adresse :	ONET SERVICE 248 Avenue de Thouars 33 400 TALENCE
Distance par rapport à votre site :	0.5 km 1 minute
Interlocuteur privilégié :	
Nom	GALTIE Mayalen
Fonction	Chargée d'études
Numéro de téléphone	05 57 96 85 13
E-mail	mgaltie@onet.fr
Éléments clés sur l'agence :	
Chiffre d'affaires	4 000 000 euros
Références principales	Restaurants d'entreprise IMS, Michelin, Rexel Cestas
Nombre de salariés	350
Certifications	MASE, Qualiprope, AFAQ

Schéma : carte d'identité agence ONET

L'organigramme ci-dessous présente les femmes et les hommes de votre agence :

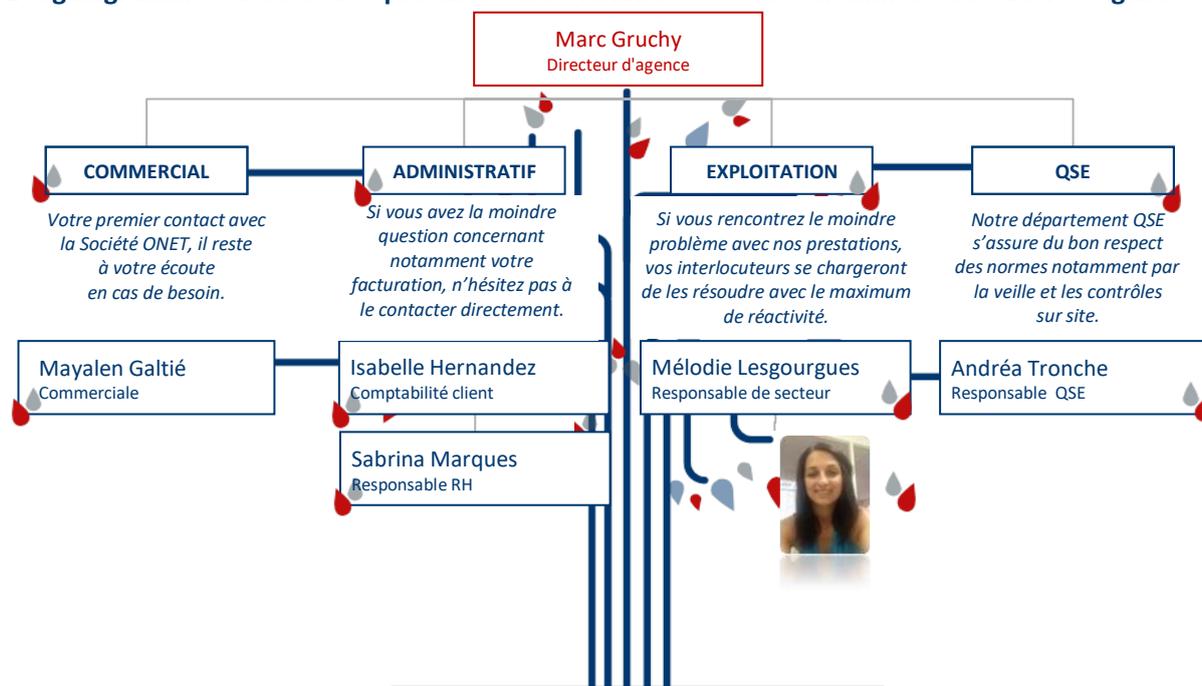


Schéma : organigramme de votre agence ONET



4. Moyens techniques et matériels

4.1 Tenues

Pour des raisons d'identification et de sécurité, le **port de la tenue de travail est obligatoire** pour tous nos collaborateurs.

Par leur **fonctionnalité et leur aspect esthétique**, ces tenues ont aussi un impact sur le bien-être et la motivation de nos collaborateurs.

A la prise du chantier, notre personnel se voit remettre ses tenues de travail. Nous remplaçons ensuite les tenues autant de fois que nécessaire.



ZOOM

ONET PROPLETE ET SERVICES a lancé avec la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode un **concours auprès de stylistes**. Ce concours a abouti à la **création d'une nouvelle ligne**. Cette ligne, qui se veut moderne et pratique, valorise nos salariés et participe à la démonstration du professionnalisme de nos équipes.



Tenues ONET

4.2 Matériels et consommables

ONET dispose, depuis 1985, **de sa propre centrale d'achats, PRODIM.**

Cette centrale d'achats répond à l'ensemble de nos besoins et nous permet de vous garantir la meilleure offre technique et financière dans 3 domaines :

- Les matériels,
- L'hygiène et l'entretien,
- Les équipements de protection individuelle (EPI).

Cette filiale, véritable force de proposition et d'anticipation du marché, assure une mission d'innovation et de veille, de sourcing auprès des meilleurs fournisseurs, d'accompagnement et de formation de nos collaborateurs ainsi que la maintenance technique de nos matériels.

La sélection de nos produits et matériels s'effectue dans le respect de trois éléments :

- L'efficacité,
- Le respect de la santé des agents et de l'environnement,
- Le meilleur rapport qualité-prix.



MIEUX VOUS REpondre : votre solution



Concernant la location et la maintenance du matériel présent sur vos sites, Onet s'appuie sur Prodim Matériel et Location (PML), filiale de Prodim. Ce système de gestion permet d'optimiser le parc de matériel Onet pour vous garantir des machines toujours fonctionnelles. Avec un suivi régulier et efficace, vos machines sont entretenues et remplacées au besoin dans un délai de 24 à 48h.

Ecologique, cette démarche inclut aussi le reconditionnement de certaines machines et l'éco-recyclage des matériels en fin de vie.

- Matériels : pour votre site, notre choix s'est porté sur les produits suivants :

Famille	Référence	Désignation	Photo
Aspirateur	PRODIM	Twister silencieux	
Chariot hôtelier	PRODIM	Ce chariot hôtelier est équipé : - de 2 tiroirs - de 2 bacs de 9L + couvercles - d'un support manche - d'une étagère pour linge propre	

Schéma : proposition de matériels

- Consommables : pour votre site, notre choix s'est porté sur les produits suivants :

Famille	Sous-famille	Référence	Désignation	Photo	Label	Les + pour vous
Hygiène des sanitaires	Chimie verte pour sanitaires	NU-SUPREME 12x1L				Nu-SuprêmeMC, détartrant écologique multi-usages, est idéal pour détartrer les cuvettes, les urinoirs les comptoirs d'acier inoxydable et autres surfaces exposées à l'eau et à ses dépôts. Il est recommandé pour les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'hospitalité, de la restauration, de l'agroalimentaire. Il s'inscrit dans la démarche éco-responsable. NU ACTION 3 s'inscrit dans la même démarche d'efficacité, pour un produit éco-responsable
Hygiène des sols	Chimie verte pour sols	NU- ACTION 3				

Schéma : proposition de consommables

- Produits d'accueil
Vous fournissez les produits d'accueil que nous installons selon vos standards dans les chambres que nous nettoyons
- Linge
Nous accédons à l'office du 1^{er} étage pour nous approvisionner en linge propre et nous ramenons à ce même office en fin de service les sacs de linge sale collecté dans les chambres que nous aurons nettoyées
- Point particulier : nous utiliserons vos microfibres d'essuyage et de lavage



5 La formation

La formation à un nouveau site est une étape fondamentale pour assurer votre satisfaction dans le temps. Pour réussir le démarrage, ONET a développé un vrai savoir-faire, ainsi que des processus qualifiés et rodés.



Etape découverte du site et attentes de l'hôtel

Les différents **locaux sont visités par les employés**.
Les résultats attendus du cahier des charges expliqués aux employés.



Etape sécurité

- Remise du **livret d'accueil** prévention...
- Diaporama sur les **consignes de sécurité** (tenues, EPI, produits, matériels...),
- Présentation des **consignes** propres au site.

Les consignes complémentaires de sécurité, en appui du Plan de Prévention, sont expliquées et remises au salarié qui signe en présence du Responsable QSE de l'agence.

Schéma : description des ateliers de travail lors du démarrage

Un **suivi tout particulier est apporté dans les six premiers mois** du contrat pour s'assurer de la bonne mise en place des équipes et des nouvelles directives.

Chaque employé sera reçu de **façon individuelle** afin d'éprouver ses **compétences** et de mettre en place un **plan de formation individualisé**, selon les besoins identifiés. C'est au cours de ce premier semestre que les formations nécessaires seront mises en œuvre.



6. Contrôle de la prestation

Un niveau de propreté conforme à vos exigences...

► ... garanti par un contrôle de nos prestations

Nous effectuons des contrôles réguliers pour mesurer la qualité du service rendu et son adéquation avec votre cahier des charges.

Chacune des prestations fait l'objet de contrôles périodiques dans l'objectif de s'assurer du respect du cahier des charges et d'identifier les éventuelles difficultés.

Des trames de fiches de contrôle adaptées sont créées. Les contrôles sont planifiés et leur suivi est réalisé par le responsable QSE de l'agence. Les dates de réalisation ainsi que les résultats des contrôles sont enregistrés.

En cas de contrôle non conforme, une analyse est faite sans délai pour mener l'action corrective adéquate.

► ... grâce à des outils et des moyens efficaces

Nous nous sommes dotés d'outils qui garantissent des actions rapides.



ONET a développé son application Android® ONET Blue Quality de contrôle des prestations qui permet de :

- Créer des fiches de contrôle adaptées aux spécificités du site (zones, type de prestation, référentiel de notation...),
- Réaliser les contrôles sur site avec possibilité de contrôle contradictoire,
- Transmettre aux interlocuteurs client les contrôles en temps réel avec mise à disposition de ceux-ci sur « ONET Blue Business »,
- Consolider les notes sur l'année, voire sur plusieurs sites si nécessaire,
- Enrichir les contrôles avec des photos, des documents complémentaires,
- Suivre la satisfaction du client via des enquêtes,
- Suivi les indicateurs de performance conjointement avec le client : reporting, tableau de bord,
- Générer des fiches de non-conformité et suivre le plan d'actions afférent.

Avantages du bureau mobile :

+ de disponibilité
de votre interlocuteur sur site
+ de réactivité
sur les actions correctrices
+ de traçabilité
des actions et reporting



**Pour - de papier et un développement
+ responsable**

Schéma : bénéfices de ONET Blue Quality



7. Notre proposition tarifaire

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre meilleure proposition tarifaire :

Descriptif de la prestation	Détails	FACTURATION MENSUELLE en € HT Du 16 septembre 2019 au 8 mai 2020
<p>Entretien hôtelier : Forfait de base : 4 jours par semaine (hors jours fériés, hors vacances scolaires) Mardi, mercredi, jeudi, vendredi Du 16 septembre 2019 au 3 mai 2020</p> <p>Service petit déjeuner :</p>	<p>Comprend l'entretien : - de 63 chambres par semaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - des parties communes. - La vérification journalière par la gouvernante <p>Petit déjeuner : Comprend la mise en place, le service, le nettoyage après le service de la salle de petit déjeuner, 1 fois par semaine (6h-11h)</p>	<p>SEPTEMBRE : 1 546.96 € HT OCTOBRE : 2 320.44 € HT NOVEMBRE : 3 096.92 € HT DECEMBRE : 2 320.44 € HT JANVIER : 3 096.92 € HT FEVRIER : 2 320.44 € HT MARS : 2 513.81 € HT AVRIL : 2 127.07 € HT MAI : 773.48 € HT TOTAL ANNUEL : 20 116.48 € HT</p>

Descriptif de la prestation	Détails	Tarifs par chambre en € HT
Tarif pour l'entretien des chambres, à partir 64 ème chambre par semaine	Mise à blanc Chambre standard Recouche chambre standard Mise à blanc suite Recouche suite Vérification par la gouvernante	10.38 € HT 6.35 € HT 15.57 € HT 10.38 € HT 3.58 € HT

Descriptif de la prestation	Détails	Tarifs par prestation supplémentaire
Service petit déjeuner supplémentaire	Comprend la mise en place, le service, le nettoyage après le service (6h-11h)	104.00 € HT

Les prestations ne peuvent être programmées qu'après réception du "BON POUR ACCORD" revêtu de vos SIGNATURE, CACHET et PARAPHE.

Pour ONET	Pour le Client
<p>Nom : M. GRUCHY Qualité : Directeur d'agence Date : 09 septembre 2019</p> <p>Cachet & signature :</p>	<p>Nom : Qualité : Date :</p> <p>"Bon pour accord" Cachet & signature :</p>



détails Conditions générales de ventes en annexes.



Notre offre est valable sous les réserves et conditions suivantes :

- Période de chiffrage : 07/2019- 09/2019
- Démarrage : 16 septembre 2019
- Validité de l'offre : quatre (4) mois à compter de la date de transmission de l'offre
- Facturation : à compléter

Cette offre est faite sous réserve des éléments salariaux du personnel à reprendre en cas d'attribution du marché au prestataire. En conséquence, en cas de reprise du personnel de l'entreprise sortante en application des accords professionnels, de l'article L 1224-1 du Code du travail ou de tout autre éventuel accord particulier, le Prestataire sera en droit de solliciter un ajustement de ses prix venant couvrir équitablement les surcoûts imposés par les éléments fournis par l'entreprise sortante et/ou par ceux que cette dernière auraient omis de transmettre et/ou qu'elle aurait transmis de façon erronée, et/ou les surcoûts nés ou à naître du fait notamment de revendications salariales et/ou d'instance ou action judiciaire en cours ou à naître et dont l'origine est liée à la relation contractuelle des salariés avec l'entreprise prestataire sortante. A défaut d'accord des parties sur cet ajustement, le Prestataire pourra, sans que cela puisse lui être reproché, renoncer à l'attribution ou à l'exécution du contrat.

En cas d'attribution du contrat au prestataire, le client prend acte que le démarrage effectif des prestations ne peut intervenir avant un délai minimum de 3 semaines à compter de la notification par le Client de l'attribution du contrat au Prestataire afin que ce dernier soit en mesure de mettre en place les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations et vérifier les éléments salariaux du personnel à reprendre. Les parties conviendront donc par écrit de la date de démarrage des prestations.

a. Conditions générales des prestations de nettoyage

Toute commande de prestations de nettoyage ou tout commencement d'exécution de celle-ci entraîne l'acceptation sans réserve par le Client des conditions générales de notre Société, dénommée "le Prestataire". Elles sont le cas échéant précisées et/ou complétées par tous documents convenus par écrit entre les parties constituées par la commande, le devis, cahier des charges ou autres, et désignés ci-après par le terme générique de "Conditions Particulières".

DELAI DE LEVEE D'OPTION DE L'OFFRE :

La présente offre sera caduque si l'option n'a pas été levée dans un délai fixé, sauf dérogation aux conditions particulières, à un mois à compter de la date de la rédaction de l'offre.

EXECUTION DE LA PRESTATION :

Le Prestataire s'engage envers le Client à exécuter les prestations décrites aux conditions particulières. L'organisation des prestations incombe au seul Prestataire à qui il appartient de déterminer l'emploi de produits ou matériels et de choisir les préposés, de fixer l'effectif et le nombre d'heures. Dans l'hypothèse où le Client aurait à se plaindre des agissements d'un des salariés du Prestataire du fait de vol ou de toute autre infraction, ce dernier s'engage à retirer son préposé du site après confrontation entre ce préposé et le Client qui aura dû préalablement porter plainte. Le Client mettra gratuitement à la disposition du Prestataire des points convenables de

distribution d'eau, des moyens d'évacuation des eaux usées et d'élimination des détritiques, ainsi que l'éclairage, l'électricité et un ou plusieurs locaux fermant à clefs, suffisamment vastes et équipés pour recevoir le matériel et les produits de nettoyage, le tout situé à proximité suffisante des lieux de travail. A défaut de fourniture des éléments ci-dessus, ou en cas de non-conformité aux normes de sécurité en vigueur, le Prestataire sera dispensé, pendant cette carence, d'exécuter les prestations, le Client ne pouvant quant à lui prétendre à une quelconque diminution du prix convenu. Le Client devra attirer, par écrit, l'attention du Prestataire sur les particularités de la construction, la composition des revêtements ou des matériaux employés pour l'équipement ou la décoration des locaux à nettoyer, et notamment sur les précautions à prendre pour leur entretien, de manière à ce que le Prestataire puisse utiliser les produits ou les techniques de nettoyage les mieux adaptés. En cours d'exécution de la prestation, le Client lui fournira toutes les indications utiles à sa prestation, tout défaut de collaboration autorisant le prestataire à suspendre ou résilier de plein droit le contrat, sans que cela puisse lui être reproché. Le Prestataire est autorisé à sous-traiter tout ou partie de la prestation. Dans ce cas, il restera entièrement responsable vis-à-vis du Client dans les mêmes conditions que s'il exécutait lui-même les prestations.



□ PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES - MODIFICATION DES PRESTATIONS :

1° - Les prestations supplémentaires non prévues aux conditions particulières ne seront effectuées qu'après accord du Client et du Prestataire sur leur définition et sur les prix correspondants : elles feront l'objet de forfaits complémentaires, sauf s'il est convenu de les exécuter en dépenses contrôlées. Les stipulations des présentes s'appliqueront de plein droit aux prestations supplémentaires. A défaut d'accord tant sur la définition que sur le prix des prestations supplémentaires, le prestataire ne sera tenu qu'à l'exécution de la commande initiale.

2° - Si le Client exige des modifications de la prestation ou du mode d'exécution qui mettent en cause sa qualité, comme la sécurité d'exécution de celle-ci, le Prestataire pourra renoncer à cette exécution sans que cela puisse l'exposer au paiement de pénalités, ou à toute autre réparation. En cette hypothèse, il conservera son droit au paiement des prestations d'ores et déjà exécutées. En cas d'accord du Prestataire sur ces modifications, les prestations modifiées seront régies par les stipulations prévues ci-avant pour les prestations supplémentaires. Les déplacements et pertes de temps des préposés du Prestataire résultant d'un contre-ordre tardif de la part du Client, restent également et totalement à la charge de celui-ci. On entend par contre-ordre tardif une modification d'instructions du Client intervenue moins de vingt-quatre heures avant l'exécution prévue de la prestation.

□ HYGIENE ET SECURITE :

Conformément aux articles R4512-2 et suivants du Code du Travail, les parties déclarent que leurs représentants respectifs ont procédé à une visite commune des lieux et des installations à nettoyer. Sur la base des conclusions de cette visite, un plan de prévention écrit des risques, auxquels sont exposés les salariés intervenant dans les locaux, sera établi par le Client quelle que soit la durée de l'intervention. Les moyens de prévention qui seront définis dans ce document devront être effectivement mis en vigueur par le Client avant le commencement d'exécution du contrat. A défaut, il ne pourra être reproché au Prestataire de surseoir ou d'interrompre l'exécution de sa prestation. Le Client s'engage à prendre des mesures identiques en cours de contrat si les conditions de travail ou l'horaire annuel des prestations venaient à évoluer. Le Client mettra gratuitement à la disposition des préposés du Prestataire les installations et fournitures prévues à l'article R4513-8 du Code du Travail en leur laissant notamment l'accès à un poste téléphonique destiné exclusivement aux relations de sécurité avec l'extérieur. Le Client garantit que ses installations sont conformes aux normes de sécurité en vigueur.

□ CONTROLE DES PRESTATIONS :

Les contrôles des prestations s'effectueront sur l'initiative du Client, tant en ce qui concerne leur date que leurs fréquences, celles-ci ne pouvant pas être supérieures à un contrôle par semaine ni excéder, sauf accord dérogatoire dans les conditions

particulières, trois contrôles par mois. Le Client renonce expressément à réclamer au Prestataire des pénalités, des dommages et intérêts ou tout autre dédommagement comme à intenter un recours quelconque à son encontre sur la base de tout contrôle qui n'aura pas été accompli :

- Contradictoirement, en présence d'un ou deux responsables du Prestataire sur convocation téléphonique ou par mail avec un délai de prévenance de 24 heures ;
- Immédiatement après la fin d'exécution de l'intervention objet du contrôle, les surfaces nettoyées étant par nature réutilisées entre chaque intervention du prestataire.

A l'issue de chacun des contrôles, un procès-verbal devra être établi, reprenant les carences dûment constatées. En l'absence d'observation portée sur le procès-verbal, les prestations seront considérées comme ayant été exécutées conformément aux Conditions Particulières. Le prestataire disposera de 48 heures pour réaliser les prestations non ou mal exécutées. A défaut, les coûts prévus pour ces dernières seront défalqués du montant de la facture mensuelle.

□ DUREE DU CONTRAT - NON RENOUVELLEMENT :

Le contrat est conclu pour une durée précisée dans les Conditions Particulières. A défaut de précision, il est réputé conclu pour un an. Dans tous les cas, il sera tacitement reconduit à son échéance pour des périodes successives de même durée que le contrat initial, sauf dénonciation notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception quatre mois avant la date anniversaire, par l'une ou l'autre des parties. La mise en dissolution du Client personne morale n'entraîne pas de plein droit la résiliation du présent contrat.

□ SUSPENSION – RETRACTATION :

Le client peut résilier le contrat à tout moment sous réserve de régler au prestataire à titre de dédit une somme dont le montant sera déterminé par application de la formule suivante :
 $[MT \times 30\%] + [(MM \times NM) \times 25\%]$

dont les paramètres représentent :

MT = montant total du contrat ; MM = Montant Mensuel du contrat ; NM = Nombre de mois restant à courir entre la date de résiliation et la date d'échéance contractuelle. En cas de simple suspension du contrat le dédit sera alors égal à 70 % du montant de chiffre d'affaires prévu sur la période d'interruption.

□ ASSURANCE :

Le Prestataire a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une garantie spéciale pour couvrir sa responsabilité professionnelle et d'exploitation. Les plafonds de cette garantie figurant dans l'attestation pour l'année en cours, dont le Client déclare avoir pris connaissance, représentent le montant maximum pour lequel la responsabilité du Prestataire pourra être engagée et au-delà duquel le Client et ses assureurs dont il se porte fort renoncent à tout recours contre le prestataire et ses assureurs quelle que soit la nature des dommages. Le Client s'engage à relever et garantir à première



demande le Prestataire contre tout recours de ses assureurs au-delà du plafond précité. Tout dommage garanti que pourrait subir le Client du fait du Prestataire ou de l'un de ses préposés, devra être signalé au Prestataire et lui être notifié, sous peine de forclusion, dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réalisation et en tout état de cause, dans les 3 jours suivant la date de renouvellement ou de résiliation des présentes.

□ RESPONSABILITES - FORCE MAJEURE :

1° - Responsabilité : La responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée pour toute violation des droits de tiers lorsque ces droits n'ont pas été formellement portés à sa connaissance par le Client. Il en ira de même pour les conséquences de dommages provenant du vice propre de la chose du Client ou qui auraient pour cause des indications erronées ou des omissions de celui-ci, ou une inexécution par celui-ci de ses obligations, ou encore pour les dommages qui ne seraient pas consécutifs à une prestation de nettoyage. Le Prestataire ne peut être rendu responsable de l'enlèvement par erreur d'objets ou de papiers se trouvant dans des récipients dont le contenu est apparemment destiné à être jeté, ou pour ne pas avoir nettoyé des meubles et/ou des surfaces qui n'auraient pas été préalablement débarrassés et/ou libérés par les occupants. La remise de clés ou de moyens d'accès au Prestataire fera l'objet d'un bon de remise signé des deux parties détaillant la nature et le nombre des éléments confiés. En cas de perte, de vol ou autre disparition qui serait imputable au Prestataire, la responsabilité de ce dernier sera limitée aux dommages directs dans la limite d'un plafond de 15 000 €uros. Le Client et ses assureurs dont il se porte fort renoncent à tout recours contre le Prestataire et ses assureurs au-delà de ce montant quelle que soit la nature des dommages. Le Client s'engage à relever et garantir à première demande le Prestataire contre tout recours de ses assureurs au-delà du plafond précité. En cas de risque supérieur à ce montant, une assurance complémentaire pourra être souscrite par le Prestataire sur demande expresse et écrite du client aux frais de ce dernier.

2° - Force majeure : On entend par force majeure tous les événements indépendants de la volonté des parties, imprévisibles ou insurmontables, intervenus après l'entrée en vigueur du contrat et qui empêchent l'exécution intégrale ou partielle des obligations en découlant. Y sont notamment assimilés : les cas de grèves totales ou partielles des personnels du Client ou du Prestataire ; les cas d'intempéries ou de grèves des services publics ou privés rendant difficile, à l'échelle locale ou non, l'accès aux lieux de travail (transport en commun) ou l'approvisionnement en énergie (grève ou panne EDF-GDF) ; le blocage des accès des locaux à traiter, les accidents techniques et tous cas de dangers imminents dont la prévention ne relève pas directement du Prestataire. Pour les cas de retards ou non-exécution des obligations dus à la force majeure, le Client ne peut réclamer au Prestataire des pénalités, des intérêts ou tout autre dédommagement ou participation au préjudice qu'il subira de ce fait. En cas d'événements de force majeure, les

obligations contractuelles seront prolongées automatiquement de la durée effective de l'empêchement. Si cet empêchement persistait au-delà d'une période de deux mois à compter de la réalisation de l'événement de force majeure, le Prestataire pourra résilier de plein droit le contrat sur simple notification par courrier recommandé avec accusé de réception. En tout état de cause, le Prestataire aura droit au paiement de la totalité des prestations qu'il aura exécutées antérieurement à l'événement constitutif de force majeure. Les sommes qu'il aura déjà encaissées lui resteront acquises et seront à déduire de celles dues par le Client au titre des prestations effectuées. Les parties pourront se rapprocher pour tenter de faire en sorte que soit assuré, malgré la situation ainsi créée, tout ou partie des prestations commandées, suivant des conditions financières à définir. En cas de désaccord sur celles-ci, le Prestataire pourra résilier le contrat suivant les modalités prévues à l'alinéa précédent.

□ PRIX : ETABLISSEMENTS - REVISIONS :

Les prix sont définis aux Conditions Particulières. Les montants mensuels sont forfaitaires quel que soit le nombre de jours prestés dans le mois (fériés ou congés) sauf en ce qui concerne les prestations supplémentaires ou celles non comprises dans les forfaits. Sauf dérogation expresse, les prix seront révisés par application de la formule suivante :

$$P = P_0 * (0.10 + 0.90 (S/S_0))$$

Dont les paramètres représentent :

P = Prix révisé ; **P₀** = Prix origine ; **S** : salaire minimum de la CCN de la Fédération des Entreprises de Propreté (AS1 – coefficient 150) connu au jour de la révision ; **S₀** : Même indice connu à l'origine du devis.

Cette révision intervient à partir du moment où il résultera de la formule de révision une variation supérieure ou égale à 1 % entre le prix calculé et le prix d'origine, et en tout état de cause à la date anniversaire des présentes sans considération du pourcentage de variation.

□ CLAUSE DE SAUVEGARDE :

En cas de reprise du personnel de l'entreprise sortante et/ou du client en application d'accords professionnels, de l'article L 1224-1 du Code du travail ou de tout autre éventuel accord particulier, le Prestataire sera en droit de solliciter un ajustement de ses prix venant couvrir équitablement les surcoûts découlant des erreurs et/ou omissions par les éléments fournis par l'entreprise sortante et/ou du client et/ou par ceux que cette dernière et/ou que ce dernier aurait omis de transmettre et/ou qu'elle et/ou qu'il aurait transmis de façon erronée. A défaut d'accord des parties sur cet ajustement, le Prestataire pourra, sans que cela puisse lui être reproché, renoncer à l'exécution du présent contrat ou résilier celui-ci de plein droit à l'issue d'un préavis de 15 jours notifié par courrier recommandé avec avis de réception au Client.



En cas de modification de la législation en vigueur relative à la prestation commandée comme en cas de variation de facteurs économiques échappant au contrôle du Prestataire et augmentant brusquement ses prix de revient, le Prestataire pourra résilier le contrat à la fin du mois où seront intervenues cette ou ces variations anormales, sauf ajustement des prix couvrant équitablement cette augmentation. Eu égard au caractère particulier de la prestation, et à la faiblesse relative des marges, seront considérées comme anormales toutes variations des éléments du prix de revient du Prestataire dépassant 2 % (DEUX POUR CENT).

□ PAIEMENT-EXIGIBILITE-DECHEANCE DU TERME-PENALITES :

Sauf dérogation aux Conditions Particulières, les prestations font l'objet d'une facturation mensuelle payable au comptant, nette et sans escompte. Le Client s'interdit de procéder à une compensation de règlement entre les sommes qui pourraient lui être dues par le Prestataire et la facturation de ce dernier. En tout état de cause, les paiements reçus par le Prestataire s'imputent par priorité sur les intérêts du capital, sur les pénalités, et sur les prestations les plus anciennes faites par le Prestataire au profit du Client. Toute facture impayée, en tout ou partie, pourra entraîner la suspension sans préavis des prestations. A défaut de règlement à l'échéance, toute somme restant due se verra majorée de plein droit d'une pénalité de retard égale à 15 % ou à trois fois le taux d'intérêt légal si cette pénalité s'avère supérieure et d'une indemnité forfaitaire minimum pour frais de recouvrement de 40 Euros. Les pénalités de retard seront calculées sur le montant toutes taxes comprises de la somme restant due et seront décomptées prorata temporis du jour de l'échéance convenue à la date du règlement du principal. Ces pénalités ne constituent pas une renonciation du prestataire à réclamer une réparation intégrale du préjudice subi. Le défaut de paiement d'une somme à l'échéance entraîne de plein droit la déchéance du terme pour tous les montants restant dus au terme de tous les contrats en cours avec le Client. Si le client ne présente pas à la date d'exécution de la prestation les mêmes garanties financières dont il disposait à la date de la commande, le prestataire pourra subordonner l'exécution de sa prestation ou la poursuite de tout ou partie des contrats en cours à la constitution de garanties à son profit (telle par exemple qu'une caution solidaire) en le faisant savoir au client par simple lettre recommandée.

□ NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL - DEVIS, SAVOIR-FAIRE :

1°- Pendant toute la durée du présent contrat comme au cours de l'année suivant son expiration, quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage à ne pas employer ou utiliser directement ou indirectement les services des préposés dépendant du

Prestataire ou de ses sous-traitants, qui auront été affectés à l'occasion des prestations commandées. En cas de manquements à cette obligation, le Prestataire sera en droit de réclamer au Client des dommages et intérêts pour le préjudice subi qui ne sauraient en tout état de cause être inférieurs à six fois le dernier salaire brut mensuel du ou des préposé(s) concerné(s).

2°- Les études, devis, mode opératoire de toute nature accompagnant l'offre constituent le savoir-faire du Prestataire et restent toujours sa propriété. Ils ne pourront par conséquent être communiqués à des tiers, ni mis en œuvre sans autorisation écrite. Tout manquement à cette obligation expose le Client, sauf dérogation aux Conditions Particulières, à verser, à titre de dédommagement, une somme qui ne pourra être inférieure à 25 % du montant total du devis.

□ RESILIATION :

A défaut de règlement d'une ou plusieurs factures, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par le Prestataire à l'expiration d'un délai de huit jours suivant mise en demeure infructueuse signifiée par lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation de la convention pourra être prononcée dans les mêmes formes et délais en cas de suspension du présent contrat supérieur à deux mois comme plus généralement en cas d'entorse par le Client à l'un quelconque des termes des présentes, chacun d'entre eux étant jugé essentiel. Si la résiliation ou la non-reconduction du contrat pour quelle que cause que ce soit n'est pas suivie de l'attribution des prestations à une autre entreprise prestataire ou si la nouvelle entreprise prestataire n'est pas soumise aux dispositions conventionnelles du Prestataire prévoyant le transfert et la continuité des contrats de travail des salariés affectés à la prestation ou si les dispositions de l'article L 1224-1 du code du travail ne trouvent pas application, le client s'engage à assurer lui-même la continuité des contrats de travail des salariés ou à l'imposer à la nouvelle entreprise prestataire. Tout non-respect par le Client non justifié par un refus des salariés, exposera celui-ci à verser au Prestataire le montant des indemnités de licenciement dues aux dits salariés, majorées le cas échéant des indemnités de préavis, lorsque ce dernier n'aura pu être effectué.



□ **LITIGES AVEC UN CLIENT COMMERCEANT - ATTRIBUTION DE COMPETENCE :**

POUR TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES A LA VALIDITE, L'EXECUTION OU A L'INTERPRETATION DU PRESENT CONTRAT, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE SERA SEUL COMPETENT, MEME EN CAS DE REFERE.

En cas de défaut de règlement, le Prestataire se réserve la possibilité, par dérogation expresse à ce qui précède, de recouvrer les sommes en cause par voie d'injonction de payer par devant le Tribunal du domicile du siège du client.

□ **NON RENONCIATION - NULLITE :**

Le fait pour le prestataire de ne pas exiger l'exécution de certaines obligations nées du présent contrat ou le fait d'avoir permis un manquement aux termes du contrat, n'interdira pas que soit ultérieurement réclamée l'exécution desdites obligations et ne sera pas interprété comme l'abandon d'undroit ou un désistement pour ce qui concerne d'éventuels manquements ultérieurs similaires.

Si une ou plusieurs clauses du présent contrat étaient tenues pour non-valides ou déclarées comme telles par une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée.

Cachet et signature Client

Nom :

Qualité :

Date :

"Bon pour accord"

Cachet & signature :

Votre contact commercial

Mayalen GALTIE
05.57.96.85.13
mgaltie@onet.fr

